

Département de la Moselle

Arrondissement de Boulay

Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulageois

Registre des délibérations du Bureau Communautaire

Séance du 05 février 2021

Sous la Présidence de Monsieur André BOUCHER,

Etaient présents :

Messieurs Pascal RAPP, Philippe SCHUTZ, Jean-Claude BRETNACHER, Jean-Michel BRUN, Thierry UJMA, Roselyne DA SOLLER, Christine THIEL et Bernard COLBUS, Vice-présidents

membres en fonction : 10

membres présents : 9

Dont représentés : 0

membres absents : 1

POINT n°1 : Personnel - Remboursement de frais et trop-perçu de salaire

Monsieur le Président informe le bureau qu'un agent du SOLI'BUS a été contraint d'utiliser sa carte bancaire personnelle pour faire le plein du minibus en raison d'un problème informatique. Il vous est proposé de lui rembourser le montant avancé. Parallèlement, un autre agent a dû payer le péage de Boulay en raison de l'enneigement des départementales.

Enfin, il est proposé de demander à un agent un remboursement d'un trop perçu de salaire sur le mois de janvier 2021.

L'exposé du Président entendu,

Après en avoir délibéré,

Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) De procéder au remboursement de Mme Brigitte ETIENNE à hauteur de 5,20 € (péage) et Mme Véronique MULLER à hauteur de 85,01 € (carburant),
- 2) De demander le remboursement d'un trop versé de salaire à Mme Nadia-Marie RICHARD pour la somme de 452,03 €,
- 3) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

POINT n°2 : Assainissement – Convention de servitude d'une canalisation d'assainissement à Niedervisse – Section 1 Parcelles 284 et 288

Monsieur le Président informe le bureau que dans le cadre de la régularisation progressive des servitudes de passage des canalisations d'assainissement en terrain privé, il y a lieu de signer une convention sur la commune de Niedervisse suite au remplacement d'une canalisation.

L'exposé du Président entendu,

Après en avoir délibéré,

Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) *D'autoriser le Président à recevoir et signer l'acte administratif de servitude pour le passage d'une canalisation d'assainissement tel que présenté,*
- 2) *De recevoir les actes en la forme administrative,*
- 3) *De charger Monsieur Jean-Claude BRETNACHER de représenter la Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulageois pour signer l'acte de cette servitude de passage, d'entretien et de maintien d'une canalisation publique d'assainissement constituée sur les parcelles :*
 - *Ban de Niedervisse section 1 parcelle 284 numéro AMALFI 2013MET023847 appartenant au GAEC de la Nouvelle Prairie représenté par M. Pierre CRUSEM et Mme Delphine CRUSEM,*
 - *Ban de Niedervisse section 1 parcelle 288 numéro AMALFI I2006BOL010702C appartenant à l'association foncière de remembrement de Niedervisse représenté par M. Jean-François KALTENBACH, Président*
- 4) *De solliciter l'exemption des droits de timbre et d'enregistrement en vertu de l'article 1042 du Code Général des Impôts,*
- 5) *De demander les inscriptions correspondantes au Livre Foncier,*
- 6) *De verser une indemnité de servitude correspondante d'un montant de 364,98 € pour le GAEC de la Nouvelle Prairie,*
- 7) *De ne pas verser d'indemnité de servitude correspondante à l'association foncière de remembrement de Niedervisse, celle-ci y ayant renoncé,*
- 8) *D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,*

Les membres du Bureau,

André BOUCHER,

Pascal RAPP,

Jean-Michel BRUN,

Philippe SCHUTZ,

Jean-Claude BRETNACHER

Franck ROGOVITZ,

,

Thierry UJMA,

Roselyne DA SOLLER,

Christine THIEL,

Bernard COLBUS,